

CE Industriel 27 Septembre 2017

DECLARATION SUD AERIEN

Comme depuis de nombreux mois et à plusieurs reprises dans différentes instances, les élus Sud Aérien ne cessent de vous alerter sur les dérives et l'impact négatif du mode de fonctionnement et de l'organisation du CMH pour la sécurité des vols. Le plan d'embauche ne couvrira pas les départs naturels, le sous-effectif risque donc de durer quelque temps et les salariés continueront d'en subir les conséquences au quotidien.

Pour pallier aux difficultés de recrutements de nouveaux techniciens, la direction institue de nouvelles règles:

- La sélection pour le CMH ne passe plus par DP-GS,
- Les salaires proposés aux candidats sont supérieurs à ceux des techniciens AF,
- Les points de l'examen de technicien avion sont intégrés à leur salaire d'embauche en ne validant uniquement qu'un test théorique,
- La négociation de salaire individuelle est ouverte.

Lors de la réunion d'activité du CMH du 09 Mai 2017, nous avons échangé sur l'indice d'embauche de ces nouveaux mécaniciens. Les responsables du secteur étaient gênés de nous donner la réponse.

Suite à de nombreuses sollicitations nous obtenons, au mois de septembre, les réponses aux questions posées une nouvelle fois à la réunion DP de Juillet.

« **Conditions de recrutement (hors expérience):**

- **Etre détenteur d'une licence PART 66 validée (partie théorique + expérience avion de 5 ans minimum)**
- **Satisfaire à un test de connaissances techniques, (soit disant), du niveau examen de technicien**

Conditions d'embauche :

- **Coeff AF 298 pour les candidats détenteurs de la licence PART 66 validée**
- **Coeff AF 310 pour les candidats détenteurs de la licence PART 66 validée et d'une QT avion flotte AF »**

Avec ces réponses nous comprenons le malaise de la direction à communiquer sur le sujet et le temps qu'il lui a fallu pour répondre à nos questions.

De fait, nous apprenons qu'Air France reconnaît l'expérience avion passée dans d'autres compagnies, sous forme de majoration de points à l'embauche. Chaque année d'expérience avion leur donne droit à 4 points supplémentaires. Mais l'expérience interne Air France n'est pas reconnue !

Pas besoin de faire de grosses recherches pour trouver des techniciens avion AF, à expérience avion équivalente, avec un indice de points bien plus faible à celui proposé aux nouveaux embauchés.

Sud Aérien demande le même traitement pour les salariés de la DGI.

Les délégués du personnel Sud Aérien demandent à la direction d'étendre à tous les techniciens et salariés de la DGI la possibilité de valider leur examen en effectuant le même test que pour les embauches au CMH.

Motion Intersyndicale présentée à la session du 27 septembre 2017

Suite à la publication des ordonnances Macron, et pour tenir compte de la réalité sociale, économique et géographique d'Air France Industries, les élus du CE DGI demandent le maintien des instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT) en l'état actuel.

Vote des élus : Tous les syndicats votent POUR cette motion.



Résultats financiers DGI :

Chiffre d'affaires : 1 815 millions€ (+1,3%) **Résultats d'exploitation :** 107 millions€

Nouveaux contrats : Delta Airlines (Support Eqts de 15 A350 pour 10 ans)

Aigle AZUR (Support Eqts. A320 pour 2 ans).

Chantiers Sous-traités : - 2 visites C sur B777 à Sabena Technics/Bordeaux.

- Peintures B777 et A340 à Shannon et Malte.

La direction annonce de nouveaux chantiers sur la connectivité des MC et LC courant 2018.

Elle « espère qu'une grande partie de ces chantiers soient fait chez nous (interne DGI) ».

G.MORTREUX : « Les activités Eqts et Moteurs apportent une contribution positive à la compagnie aérienne. L'écart constaté aujourd'hui entre ce qu'on avait prévu et ce qu'on réalise pose un problème. Pour la DEA, elle tient sa feuille de route budgétaire.

Sur les Eqts, on ne bénéficie pas du niveau de marge passé. Les clients renégocient leurs contrats à la baisse avant terme, en nous menaçant de partir si on refuse, c'est un phénomène nouveau. »

Pour Sud Aérien, les résultats sont toujours aussi bons. Mais la redistribution de cette richesse, produite par les salariés, est bloquée. Aucune reconnaissance pour les efforts effectués. Le décalage salarial est maintenant flagrant. La direction doit revoir les filières et faire des embauches, investir dans son personnel plutôt que dans la sous-traitance.

Projet d'évolution de l'organisation du contrôle de Gestion DEA.

La direction veut centraliser la facturation et le suivi économique. Les postes de contrôle de production seront hiérarchiquement rattachés aux activités de production. Le contrôle de gestion se recentrera sur la prévision de la performance économique, sa mesure et son analyse.

Les fonctions contrôle de gestion DEA sur CDG seront, elles, centralisées au bâtiment 4504.

Pas de vision sur la filière, pas d'évolution de carrière, mise en place d'OpenSpace surpeuplé, la présentation effectuée par la direction élude tous les points de friction.

Vote des élus / **CONTRE : SUD Aérien**

Abstention : UNSA, CGT, CFDT, CGC

Mandat donné au Secrétaire du CE pour ester en justice sur la base de calcul des subventions du CE.

Air France verse à chaque CE une subvention équivalente à 3,108504% de sa masse salariale.

Le CE Industriel veut vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs sur la définition de « masse salariale ».

En effet certains employeurs ont tendance à minimiser le volume de leur masse salariale pour moins verser aux CE. Nous avons demandé à Air France d'ouvrir leurs comptes pour qu'on puisse vérifier leur méthode de calcul. La direction a refusé.

Le Bureau du CE décide donc d'ester en justice pour pouvoir faire cette vérification.

Vote des élus / **POUR : SUD Aérien, UNSA, CGT, CFDT**

CONTRE : CGC

Infos du Bureau :

- Réussite des Barbecues effectués sur Roissy et VLR. Prochain Barbecue le 12 Octobre sur Toulouse. Nous avons eu de très bons retours des salariés AF. Cette initiative sera donc renouvelée l'année prochaine.
- Le CE accueille pour cette rentrée 17 apprentis en pâtisserie, cuisine, et métiers supports.
- Les inscriptions à l'Arbre de Noël sont en cours, la box « gouter-enfant » est en négociation avec la direction d'AF.

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 06.37.91.20.51 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr

Site web : sud-aerien.org



Sud Aerien



@SudAerien